

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du 15 septembre 2022****Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.****Procurations : 4****Présents (8) :**

Martine MAZOYER, Vice-Présidente

Philippe CORDIER, Adjoint au Maire

Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale

Hervé BARSSE, Conseiller Municipal - procuration à Philippe CORDIER

Nathalie GEMZA, Administratrice

Jacqueline PASIN, Administratrice

Jean-Jacques MARAND, Administrateur

Roger CLAY, Administrateur

**Excusés (5) :**

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER

Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER

François DIOT, Conseiller Municipal - procuration à Jean-Jacques MARAND

Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN

Serge JENTZER, Administrateur

**DEL15092022-02****CONVENTION ENTRE LA VDN ET LE CCAS PORTANT  
SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT**

Exposé,

Vu les articles L512-6 à L519-9 et L515-12 à L512-15 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N°2088-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de mise à disposition applicable aux Collectivités Territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique du 12 septembre 2002 ;

Considérant la réorganisation des services municipaux et la création de la Direction "Action Sociale/Economie Sociale et Solidaire" au sein de la Ville de Nevers assurant une cohérence entre les services travaillant en faveur de l'insertion et les partenaires du domaine social ;

Considérant la nécessité de mettre à disposition pour une durée de 3 ans, 1 agent de la Ville de Nevers pour 80 % auprès du CCAS de Nevers afin d'exercer les missions de Directeur du CCAS ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'approuver les termes de la convention établie entre la Ville de Nevers et le CCAS ;
- D'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine MAZOYER**